

L'an deux mil vingt et un, le treize septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Bruyères.

Date d'envoi de la convocation : 07 septembre 2021

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, K BOMBRAÏ, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, JA BIDET, F PINEL, N BOISSIERE, P PINEL, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, A BOUJU, E COURTOIS, L MENORET, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN

PROCURATIONS : D JULIENNE à P PINEL, C IMPARATO à C MICHEL, S LEMAÎTRE à JN RAGOT, B LEFORT à K BOMBRAÏ, E ROINÉ à A BOUJU

ABSENT EXCUSÉ : E MARSAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P DESCAMPS

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** de l'installation de M. Éric CHINCHOLE en qualité de conseiller municipal.

1.2 Composition des commissions municipales

Après délibération et un vote à main levée,

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ**,

- **FIXE** comme proposé la composition des 10 commissions municipales :

Aménagement : Isabelle CHARTIER, Moïse PITAUD, Patrice PINEL, Élise ROINÉ, Sabrina LEMAÎTRE, Pascal COUBARD, Nicolas BOISSIÈRE, Olivier PLOQUIN, Didier ALLAIS, Éric CHINCHOLE.

Développement Durable : Isabelle CHARTIER, Patrice PINEL, Sabrina LEMAÎTRE, Agnès BOUJU, Jean-Noël RAGOT, Paola GUYOT, Olivier PLOQUIN, Wilfrid BOUDAUD, Éric CHINCHOLE.

Cadre de vie-Espaces verts : Jean-Alain BIDET, Isabelle CHARTIER, Moïse PITAUD, Agnès BOUJU, Jean-Noël RAGOT, Sabrina LEMAÎTRE, Florence FERRÉ, Mireille HOLOWAN, Éric CHINCHOLE.

Patrimoine communal : Moïse PITAUD, Patrick DESCAMPS, Jean-Noël RAGOT, Jean-Alain BIDET, Pascal COUBARD, Nicolas BOISSIÈRE, Florence FERRÉ, Mireille HOLOWAN, Éric CHINCHOLE.

Finances : Denis JULIENNE, Corinne ROBERT, Moïse PITAUD, Patrick DESCAMPS, Karine BOMBRAÏ, Ludovic MÉNORET, Isabelle CHARTIER, Olivier PLOQUIN, Didier ALLAIS, Éric CHINCHOLE.

Économie locale : Sabrina LEMAÎTRE, Denis JULIENNE, Emmanuelle COURTOIS, Patrice PINEL, Patrick DESCAMPS, Ludovic MÉNORET, Frédérique PINEL, Olivier PLOQUIN, Didier ALLAIS, Éric CHINCHOLE.

Affaires Scolaires : Karine BOMBRAÏ, Frédérique PINEL, Blandine LEFORT, Emmanuelle COURTOIS, Nicolas BOISSIÈRE, Paola GUYOT, Ludovic MÉNORET, Wilfrid BOUDAUD, Florence FERRÉ, Éric CHINCHOLE.

Petite enfance - Enfance – Jeunesse : **Frédérique PINEL**, Karine BOMBRAY, Blandine LEFORT, Christophe IMPARATO, Karen COSSET, Wilfrid BOUDAUD, Florence FERRÉ, Éric CHINCHOLE.

Culture -Communication - Démocratie locale : **Claudine MICHEL**, Corinne ROBERT, Emmanuelle COURTOIS, Karen COSSET, Élise ROINÉ, Christophe IMPARATO, Paola GUYOT, Mireille HOLOWAN, Wilfrid BOUDAUD, Éric CHINCHOLE.

Sport : **Christophe IMPARATO**, Claudine MICHEL, Blandine LEFORT, Élise ROINÉ, Denis JULIENNE, Mireille HOLOWAN, Wilfrid BOUDAUD, Éric CHINCHOLE.

1.3 Composition des groupes de travail

Après délibération et un vote à main levée,

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ**,

- **FIXE** comme proposé la composition des 3 groupes de travail :

Place de la mairie	École Jean Monnet	Frenouelles
Isabelle CHARTIER Moïse PITAUD Patrice PINEL Jean-Alain BIDEZ Agnès BOUJU Jean-Noël RAGOT Élise ROINÉ Mireille HOLOWAN Didier ALLAIS Éric CHINCHOLE	Karine BOMBRAY Frédérique PINEL Emmanuelle COURTOIS Isabelle CHARTIER Élise ROINÉ Moïse PITAUD Nicolas BOISSIÈRE Wilfrid BOUDAUD Florence FERRÉ Éric CHINCHOLE	Isabelle CHARTIER Pascal COUBARD Sabrina LEMAITRE Christophe IMPARATO Claudine MICHEL Blandine LEFORT Élise ROINÉ Mireille HOLOWAN Olivier PLOQUIN Éric CHINCHOLE

2. INTERCOMMUNALITÉ

2.1-CCEG – Rapport d'activité 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (CCEG).

3. FINANCES

3.1 Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Après délibération et un vote à main levée,

Le Conseil Municipal, **par 20 voix POUR, 5 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS**

Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts

Sur proposition de la commission Finances du 6 septembre 2021

- **DÉCIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable pour les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas

financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L 3101-1 à L 301-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts conventionnés ;

3.2 Acceptation du fonds de concours CCEG – construction de vestiaires football

Après délibération et un vote à main levée,

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ** :

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 mai 2021

- **APPROUVE** l'acceptation d'un fonds de concours de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres d'un montant de 100 000,00 € pour la construction de vestiaires de football.

3.3 Acceptation d'un fonds de concours – construction de la nouvelle mairie

Après délibération et un vote à main levée,

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ** :

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 mai 2021

- **APPROUVE** l'acceptation d'un fonds de concours de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres d'un montant de 440 000,00 € pour la construction de la nouvelle mairie.

3.4 Redevance d'occupation du domaine public année 2020 - GRDF

Après délibération et un vote à main levée,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- 1- **APPROUVE** le montant 2021 de la redevance d'occupation du domaine public gaz, soit 1 199 € ;
- 2- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent.

4. AFFAIRES SCOLAIRES

4.1 Convention avec l'OGEC pour la pause méridienne

Après délibération et un vote à main levée,

le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ** :

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires lors de sa réunion du 23 août 2021,

- 1- **APPROUVE** le projet de convention présenté ;
- 2- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent.

4.2 Annualisation des agents du service scolaire (2021/2022)

Après délibération et un vote à main levée ;

Le Conseil Municipal, **A l'UNANIMITÉ** :

1. **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que présentée ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1- Modification du tableau des effectifs

Après délibération et un vote à main levée;

Le Conseil Municipal,

- 1- **Par 22 voix Pour et 5 voix Contre**, APPROUVE la création telle que présentée du projet d'attaché territorial, responsable du CCAS et Coordinatrice Petite Enfance Enfance Jeunesse ;
- 2- **-A l'unanimité**, APPROUVE la création telle que présentée du poste d'agent de maîtrise, référent de site de l'école Marie Curie ;
- 3- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à XXXX.

Le Maire

Jean-Pierre JOUTARD